

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1540

24 juillet 2007

SOMMAIRE

Abilène S.A.	73899	King's Cross Asset Funding 16	73885
Advent Vision Holding S.à r.l.	73874	King's Cross Asset Funding 17	73886
Aekis International S.A.	73899	King's Cross Asset Funding 19	73886
Alpha D1 S.à r.l.	73887	King's Cross Asset Funding 3	73884
Ambrinvest S.A.	73917	King's Cross Asset Funding 4	73883
Ayu Holding S.A.	73900	LaSalle French Investments	73887
Balta Reinsurance	73902	L.L.I. Beteiligungs AG	73904
Banco Popolare di Verona e Novara (Lu- xembourg) S.A.	73886	Lumag Investments S.A.	73889
Bromley S.A.	73899	Mäi Coiffer Julie Sàrl	73902
CEREP III Investment C S.à r.l.	73905	Manheim Auctions	73905
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A.	73903	Marazzi Holding S.A.	73880
Compagnie Financière de la Clerve S.A.	73901	Marazzi Participations S.A.	73880
Compagnie Nicosie S.A.	73901	Margantours S.à r.l.	73901
Corsair Finance Europe S.à r.l.	73903	Mars Propco 29 S.à r.l.	73891
Cosmetix S.A.	73902	Mars Propco 30 S.à r.l.	73896
CSN Energy S.à r.l.	73888	Mars Propco 31 S.à r.l.	73897
CSN Panama S.à r.l.	73887	Mars Propco 34 S.à r.l.	73897
Danaher European Finance S.A.	73888	Mars Propco 35 S.à r.l.	73897
Eurogroupe S.A.	73902	Mars Propco 37 S.à r.l.	73898
Finance-Placements (Luxembourg) S.A.	73887	Mars Propco 40 S.à r.l.	73898
Financière Mila	73900	Martyn Properties S.A.	73891
Flokette Holding S.A.	73901	Panase Holding S.A.	73904
Fugimo S.A.	73899	Picardy Wind S.à r.l.	73911
Gios S.A.	73883	Reubescens S.à r.l.	73885
Henderson Indirect Property S.à r.l.	73888	Rive Invest S.A.	73904
International Transinvest Holding S.A.	73900	Société de Financement des Risques Indus- triels	73903
Jacana Holding S.A., société anonyme holding	73910	Société Européenne de Matériel pour l'Ap- pareillage	73904
Justfin International S.A.	73898	Sonica Investments S.A.	73920
King's Cross Asset Funding 14	73885	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	73891
King's Cross Asset Funding 15	73884	TCL Holdings S.A.	73897
		UBS (Luxembourg) S.A.	73888
		Westafin S.A.	73905

Advent Vision Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.831.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Wilhelm Plumpe, Diplom-Kaufmann, born on 15 September 1952 at Marl, Germany, residing at 8A, Schöne Aussicht, D-61348 Bad Homburg, Germany,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the fifth June 2007.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT VISION HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500.-) shares have been subscribed by Mr Wilhelm Plumpe, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;

- Mr François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Wilhelm Plumpe, Diplom-Kaufmann, né le 15 septembre 1952 à Marl, Allemagne, demeurant au 8A, Schöne Aussicht, D-61348 Bad Homburg, Allemagne,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juin 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT VISION HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Monsieur Wilhelm Plumpe, prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;

- Monsieur François Bourgon, gérant de société, né le 29 Décembre 1969 à Phalsbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/2007/6302. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2007

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007072829/239/337.

(070078688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Marazzi Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. Marazzi Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.869.

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARAZZI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.869, constituée originellement sous la dénomination sociale de MARAZZI GROUP S.A., suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 31 juillet 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 13 novembre 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en MARAZZI GROUP HOLDING S.A.,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 14 mai 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en MARAZZI HOLDING S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination en MARAZZI PARTICIPATIONS S.A.
- 2.- Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable.
- 3.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

« **Art. 4.** The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.»

version française:

« **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

4.- Fixation d'un capital autorisé de 20.000.000,- EUR.

5.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, dans le cadre du capital autorisé et d'en fixer les conditions.

6.- Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en MARAZZI PARTICIPATIONS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

« **Art. 1.** There exists a public limited company under the name of MARAZZI PARTICIPATIONS S.A.»

version française:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MARAZZI PARTICIPATIONS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide changer l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer, pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte, un capital autorisé de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sous les conditions fixées ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, dans le cadre du capital autorisé et d'en fixer les conditions.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at three million and one hundred thousand euros (3,100,000.- EUR), divided into three hundred and ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten euros (10.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the corporate share capital may be increased from its present amount up to twenty million euros (20,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 10th of November 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of article 32-4 of the companies law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

version française:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), divisée en trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 novembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «and for the first time in the year 1996» et «pour la première fois en 1996» de l'article 13 et les mots «with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1995» et «à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 1995» de l'article 14 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Irthum, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2006, vol. 539, fol. 78, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068742/231/185.

(070002940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

Statuts coordonnés en date du 30 décembre 2006, suite à un acte n ° 842 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007071035/208/12.

(070076638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.395.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 4

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070485/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.394.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 3

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070489/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 15, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.015.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 15

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070493/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 113.441.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 14

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070496/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 16, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.342.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 16

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070499/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.828.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

*Pour J. Seckler**Notaire*

M. Goeres

Référence de publication: 2007071031/231/14.

(070076581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 17, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.343.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 17

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070501/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 19, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.345.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 19

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070504/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

BPVN (Luxembourg) S.A., Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

—
Les statuts coordonnés rectificatifs de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 23 avril 2007 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007071191/5770/14.

(070076696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 22.409.

Statuts coordonnés en date du 12 février 2007, suite à un acte n° 64 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007071036/208/12.

(070076643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Alpha D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 108.006.

Statuts coordonnés en date du 22 mars 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007071038/208/11.

(070076650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

CSN Panama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 212.001.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 105.480.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2007 que le mandat de M. Marcos Marinho Lutz, avec adresse professionnelle au 1830, avenue Juscelino Kubistcheck, BR-04543-9001 Sao Paulo, comme gérant de catégorie A de la Société s'est terminé avec effet à partir du 1^{er} février 2007.

Münsbach, le 1^{er} juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071083/556/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03165. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070076461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.375.

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik et de Madame Stéphanie Duval, gérants de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

- 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071195/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04915. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070076651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

CSN Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 183.765.950,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 105.484.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2007 que le mandat de M. Marcos Marinho Lutz, avec adresse professionnelle au 1830, avenue Juscelino Kubistcheck, BR-04543-9001 Sao Paulo, comme gérant de catégorie A de la Société s'est terminé avec effet à partir du 1^{er} février, 2007.

Münsbach, le 1^{er} juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071084/556/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Danaher European Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071181/242/13.

(070076528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071182/242/13.

(070076527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2007

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Alfred Zbinden en qualité de membre du Conseil d'Administration de la société en date du 21 mars 2007. Les mandats des autres administrateurs sont renouvelés pour une période s'achevant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration est dès lors composé comme suit:

- Arthur Decurtins, Président,
- Peter Faes, Membre,

- Andreas Przewloka, Membre,
- Hans Karl Held, Membre,
- Roger Hartmann, Membre.

Pour extrait et traduction conforme
Signatures

Référence de publication: 2007071213/1561/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Lumag Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.387.

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUMAG INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.387, constituée sous suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1193 du 20 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 100 actions de la société.
- 2.- Remplacement des 100 actions sans expression de valeur nominale par 3.100 actions avec une valeur nominale de 10,- EUR chacune.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de 31.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 62.000,- EUR, par la création et l'émission de 3.100 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 1.469.000,- EUR.
- 4.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
- 5.- Modification afférente de l'article trois, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions nouvelles émises avec une prime d'émission totale de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (1.469.000,- EUR).

Quatrième résolution

Les trois mille cent (3.100) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- par Monsieur Micha Avraham Mevorah, demeurant à Londres NW4 1DG, Finchley Lane (Royaume-Uni), à concurrence de mille quarante-neuf (1.049) actions;

- par Madame Micol Lea Mevorah, demeurant à Jérusalem, Ismach Melech (Israël), à concurrence de mille vingt-cinq (1.025) actions;

- par Madame Masha Deborah Mevorah, demeurant à B-2018 Anvers, Charlotte Lei (Belgique), à concurrence de mille vingt-cinq (1.025) actions;

et intégralement libérées moyennant apport en nature de cent trente mille (130.000) parts sociales (faisant 50% du capital social) d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée de droit italien SOTOV INTERNATIONAL S.r.l., ayant son siège social à I-20145 Milan, Via Panzini, 16 (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 08.439.650.154, ces actions évaluées à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), faisant pour le capital le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (1.469.000,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en date du 5 mai 2007, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (article 1^{er}).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), divisé en six mille deux cents (6.200) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Demande d'exemption du droit d'apport proportionnel

Vu que, à la suite de l'augmentation de capital, la société anonyme LUMAG INVESTMENTS S.A. détient 100% des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien SOTOV INTERNATIONAL S.r.l., prédésignée, c'est-à-dire plus de 65% des parts sociales émises par cette dernière, la société LUMAG INVESTMENTS S.A. demande expressément par la présente le bénéfice de l'exemption du droit d'apport en conformité avec l'Article 4.2 de la Loi modifiée du 29 décembre 1971, qui prévoit un droit fixe d'enregistrement dans ce cas.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, G. Ninno, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2007, Relation GRE/2007/2175. — Reçu 15.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007072023/231/98.

(070078083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071183/242/12.

(070076524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 122.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071184/242/13.

(070076453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Martyn Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 109.858.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MARTYN PROPERTIES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.858 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 1377 of 13 December 2005. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Meeting is chaired by Maître Richard Desgropes, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Maître Etienne de Crépy, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Maître Michael Meylan, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxy from the shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- The entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

III.- The agenda of the present Meeting is the following:

1) Presentation of:

A: the merger proposal providing for the absorption of PARTON S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.849 by the Company;

B: the written merger reports of the board of directors of the merging companies;

C: the written audit merger report of LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l.; and

D: the written audit merger report of FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of PARTON S.A., prenamed;

4) Allocation of the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of PARTON S.A.;

5) Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to decrease it from EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) by way of the cancellation of the shares that the Company holds in its own share capital as a result of the contribution of all assets and liabilities of PARTON S.A.;

6) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

7) Granting of all power to the board of directors of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company and the subsequent cancellation of such shares in the shareholders' register of the Company;

8) Acknowledgment of the realisation of the merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties; and

9) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the board of directors of the Company has presented to it:

A: the merger proposal dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 478, of 29 March 2007, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of PARTON S.A., prenamed (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

B: The written reports of the board of directors of the merging companies, dated 21 March 2007, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

C: The written audit report dated 29 March 2007 of LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, appointed by the board of directors of the Company on 21 March 2007 (the LUX- AUDIT Report).

The LUX- AUDIT Report has the following conclusion:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances».

D: The written audit report dated 29 March 2007 of FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, appointed by the sole director of PARTON S.A., prenamed, on 21 March 2007 (the FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Report).

The FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Report has the following conclusion:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances».

The reports will remain annexed to the deed, of the general shareholders meeting of the absorbed Company.

Second resolution

The Meeting representing all the shareholders, acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of directors of the Company, will remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) through the issuance of 470 (four hundred seventy) new shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 470 (four hundred seventy) shares of the Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- 470 shares to TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal LDA

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Absorbed Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to decrease it from EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) by way of the cancellation of the shares that the Company holds in its own share capital as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company, it being understood that such cancellation is deemed to be made simultaneously with the capital increase under the third resolution above.

Sixth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to confirm and to the extent necessary amend, article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each».

Seventh resolution

The Meeting grants all power to the board of directors of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company and the subsequent cancellation of such shares in the shareholders' register of the Company.

Eighth resolution

Further to the approval of the merger by the Absorbed Company, the Meeting acknowledges the realisation of the merger on the date of the Meeting approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The Meeting notes that, for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of 1 January 2007.

The Meeting also notes that the newly issued shares will entitle their holders to participate to the profits of the Company as of 1 January 2007.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the merger proposal.

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities representing the entire estate of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified, which provides for capital duty exemption.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MARTYN PROPERTIES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.858 (ci-après, la Société), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1377 du 13 décembre 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Maître Michael Meylan, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire soussigné; ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'entière du capital de la Société étant représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de PARTON S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.849, par la Société;

B: des rapports de fusion écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes; et

C: du rapport d'audit de la fusion écrit de LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l.; et

D: du rapport d'audit de la fusion écrit de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de PARTON S.A. précitée;

4) Attribution des actions nouvellement émises à l'actionnaire unique de PARTON S.A.;

5) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) de sorte de le porter de EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par voie d'annulation des actions que la Société détient dans son propre capital social à la suite de l'apport de tout l'actif et passif de PARTON S.A.;

6) Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts);

7) Octroi de tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les actions nouvellement émises et leur annulation subséquente dans le registre des actionnaires de la Société;

8) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et

9) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: Le projet de fusion daté du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 478 du 29 mars 2007, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de PARTON S.A., précitée (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 21 mars 2007, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ces rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

C: le rapport d'audit écrit daté du 29 mars 2007 de LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé par le conseil d'administration de la Société le 21 mars 2007 (le Rapport de LUX-AUDIT).

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

D: Le rapport d'audit écrit daté du 29 mars 2007 de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, nommé par l'administrateur unique de la Société le 21 mars 2007 (le Rapport de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS).

Le Rapport de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Les rapports resteront annexés à l'acte de l'assemblée générale de la société absorbée.

Deuxième résolution

L'Assemblée, représentant l'ensemble des actionnaires, prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par le conseil d'administration de la Société restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros), par l'émission de 470 (quatre cent soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros), ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les nouvelles actions émises de la Société à l'actionnaire de la Société Absorbée, sur base du rapport d'échange de 470 (quatre cent soixante-dix) actions de la Société pour 1.240 (mille deux cent quarante) action de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi remis étant arrondi au nombre entier d'actions le plus près:

- 470 actions à TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAL LDA.

Aucune soulte ne sera accordée à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) de sorte de le porter de EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par voie d'annulation des actions que la Société détient dans son propre capital social à la suite de l'apport de tout l'actif et passif de la Société Absorbée, étant entendu que cette annulation est censée avoir lieu simultanément avec l'augmentation de capital mentionnée à la troisième résolution ci-dessus.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de confirmer et dans la mesure nécessaire de modifier, l'article 5, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée accorde tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273, (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les actions nouvellement émises et leur annulation subséquente dans le registre des actionnaires de la Société.

Huitième résolution

Comme suite à l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la présente Assemblée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société à compter du 1^{er} janvier 2007.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Compte tenu que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs, représentant la totalité du patrimoine d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'elle a été amendée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à EUR 1.000,- (mille euros).

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgroppes, E. de Crepy, M. Meylan, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007, REM/2007/998. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007071533/5770/299.

(070077088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.675,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071185/242/13.

(070076451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 314.600,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071186/242/13.

(070076450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 976.300,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071187/242/13.

(070076449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

TCL Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

Extrait (traduction) des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 21 mai 2007

Il a été décidé que:

1. La démission de M. Scott Pryce avec effet au 1^{er} mars 2007 en tant que gérant de la Société a été accepté.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007071221/1127/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 786.875,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071188/242/13.

(070076447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 511.050,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071189/242/13.

(070076446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.315.550,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071190/242/13.

(070076445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 113.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007071294/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03385. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Fugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 110.190.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2007 à 15.30 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

FUGIMO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071216/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Bromley S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 21.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071236/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03050. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Abilène S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 79.625.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071237/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03055. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Aekis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 95.453.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEKIS INTERNATIONAL S.A.
G. Henauer / S. Krancencblum
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2007071238/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04671. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

International Transinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.
V. Di Bartolomeo / B. Parmentier
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071240/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04670. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Financière Mila, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.393.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE MILA
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
C. François / A. Vigneron
Représentant permanent / Représentant permanent, Président du Conseil

Référence de publication: 2007071241/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04668. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Ayu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.
Pour AYU HOLDING S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007071295/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03386. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Compagnie Nicosie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.446.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071248/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02986. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Flokette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071249/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02987. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Compagnie Financière de la Clerve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.224.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007071275/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01990. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Margantours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 33, avenue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 22.705.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la société MARGANTOURS SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071278/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01253. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Cosmetix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

Le bilan de la société au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007071276/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03710. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Mäi Coiffer Julie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.716.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la société MÄI COIFFER JULIE SARL
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

Référence de publication: 2007071279/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01251. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BALTA REINSURANCE
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007071282/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04466. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Eurogroupe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour EUROGROUPE S.A., société anonyme holding

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007071285/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04541. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOFIRI

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007071283/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04464. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Corsair Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.019.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007071286/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04545. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.145.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CÉRÉALES, ALIMENTS COMPOSES ET DÉRIVÉS S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007071291/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04289. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

S.E.M.A.P. Sàrl, Société Européenne de Matériel pour l'Appareillage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071290/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04554. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

L.L.I. Beteiligungs AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007071292/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Panase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.279.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour PANASE HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007071293/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04295. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Rive Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 60.524.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071296/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04749. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Westafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 15.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071297/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07180. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007071310/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04455. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

CEREP III Investment C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.650.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and not published yet in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 16th May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP III INVESTMENT C S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP III S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

(1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.

(2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP III S.à r.l., prenamed.

(3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

(4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP III INVESTMENT C S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP III S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.
- (2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
CEREP III S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9942. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071602/211/265.

(070077170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Jacana Holding S.A., société anonyme holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour JACANA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007071299/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03389. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.500.

In the year two thousand and seven, on twelfth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HgCapital RENEWABLES POWER PARTNERS, LP, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered seat at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, and registered with the Companies House (UK Trade Register) under number LP010721,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,

by virtue of a proxy established on December 21, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of PICARDY WIND S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on May 16th, 2006, published in the Mémorial C n ° 1415 of July 22nd, 2006.

II. The Company's share capital is set at eighty thousand Euro (€ 80,000.-) represented by three thousand two hundred (3,200) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to modify the object of the Company so as to expressly allow for the Company to issue debt instruments, such as, among other things, bonds and preferred equity certificates.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial, operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, whether convertible or not, preferred equity certificates, whether convertible or not, debentures and warrants».

Third resolution

The sole shareholder resolved to create different classes of shares and to fix the rights and conditions attached to the different classes of shares. The sole shareholder resolved to replace the three thousand two hundred (3,200) existing shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each by three thousand one hundred and ninety eight (3,198) «Class A Shares» with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, by one (1) «Class B Share» with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) and by one (1) «Class C Share» with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-).

Fourth resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to modify the articles of association and add a new Article 1.

« **Art. 1. Definitions.** The terms defined in this Article 1, wherever appearing in these articles of incorporation (the «Articles»), shall have the meanings set forth below:

«Class A Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

«Class B Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

«Class C Shareholder» means the shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.

«Class A Shares» means Class A Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.

«Class B Shares» means Class B Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.

«Class C Shares» means Class C Shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in the capital of the Company.

«Portfolio» means the reference to an assigned investment.»

Fifth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the numbering of the articles of association so that every subsequent Article shall be renumbered with the number immediately following its original number.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the entire Chapter on Capital and Shares of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 9. (formerly Article 8).** The Company's capital is set at eighty thousand Euro (€ 80,000.-) divided into:

- Three thousand one hundred and ninety-eight (3,198) «Class A Shares» with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One (1) Class B Share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), subscribed and fully paid up; and

- One (1) Class C Share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), subscribed and fully paid up.

Art. 10. (formerly Article 9).

10.1. The rights and conditions attached to the different classes of shares are as follows:

Each share shall have the right to dividends to be declared by the shareholder(s) at the times and for the amounts which the shareholder(s) shall determine from time to time, taking into consideration the following principles, provided that no distribution will be made to the shareholders despite a positive credit to the separate account for that class of shares, if the conditions as set out by the Luxembourg law governing commercial companies are not met for any such distribution.

The Company shall create three (3) Portfolios, one for each class of shares (in accordance with the law and normal accounting practice), each corresponding Portfolio shall be distinguished with the same reference than the corresponding shares (Portfolio A for Class A shares, Portfolio B for Class B shares, Portfolio C for Class C Shares). Each Portfolio will be managed for the exclusive benefit of the corresponding class of shares as follows:

Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholders;

Portfolio B will be managed for the exclusive benefit of the Class B Shareholders;

Portfolio C will be managed for the exclusive benefit of the Class C Shareholders.

The current identified and non identified investments of the Company will be assigned to the Portfolios as follows:

- Portfolio A will consist in investments in shares N^o 1 to shares N^o 1,942,250 of PICARDY WIND S.A.S., a company organized and existing under the laws of France, having its registered address at 3, rue du Colonel Moll, 75017 Paris, with registered number 490 505 666 R.C.S. Paris

- Portfolio B will consist in investments in a further series of numbered shares of PICARDY WIND S.A.S., prenamed, to be issued upon the capital increase in relation to financing of the Chemin Blanc/Demie Lieue project company and to be further defined by the sole manager or the Board of managers;

- Portfolio C will consist in investments in a further series of numbered shares of PICARDY WIND S.A.S., prenamed, to be issued upon the capital increase in relation to financing of the St. André project company and to be further defined by the sole manager or the Board of managers;

10.2. On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Portfolio which will be determined as follows:

- The result of each Portfolio will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

- All other unassigned incomes and expenses of the Company will be proportionately allocated between the three Portfolios.

10.3. The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated below, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the class of shares to which the account / Portfolio relates.

10.4. The allocation to the legal reserve of five percent of the net profit of the Company as detailed in article 20 of the present articles, will be made by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of each of the existing Portfolio (s) in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by each Portfolio to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for each class of Shares.

10.5. In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed if the case may be between the different classes of shareholders in proportion to the amount contributed to this reserve by each Portfolio as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the holders of each class of shares shall have the right to a distribution to be made on the amount of the various Portfolios which will be distributed to the respective classes of shareholders pro rata to the number of Shares owned by them.

Art. 11. (formerly Article 10.) The shares are freely transferable among the shareholders holding shares of the same class of shares.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members or shareholders holding unless members representing at least three-quarters of the corporate capital represented by the relevant share class shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the amended and restated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.»

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to reserve certain powers to itself or, in case of plurality of shareholders, to the general meeting of the shareholders and therefore resolved to amend article 14 (formerly Article 13) of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 14.** Managers' decisions are taken by meeting of the Board of managers.

In case of plurality of managers, meetings of the Board of managers will be validly held provided that any one manager be present.

In this case, the resolutions of the Board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

However, in case of emergency of material difficulties, the holding of such meeting is not compulsory.

The sole manager or in case of plurality of managers, the Board of managers may not adopt or take any of the following resolutions without the affirmative vote of one hundred per cent (100%) of the shareholders holding shares in the class of shares that is affected by the resolution:

(a) any resolutions on the issue of shares or rights giving access, immediately or subsequently, to the capital of the subsidiaries / investments which are held by the Company and assigned to the various Portfolios.

(b) Any resolutions concerning the winding-up, liquidation or the sale of the Company's subsidiaries /investments.

(c) Any resolutions concerning the creation of additional Portfolios and the incorporation / acquisition of additional subsidiaries / investments which will be assigned to such new Portfolios.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.»

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to amend the quorum requirements applicable to the general meeting of the shareholders, in order to ensure that the requirements are met in respect of each class of shares, respectively. Therefore, the shareholder resolved to amend Article 16 (formerly Article 15) which shall henceforth read as follows:

« **Art. 16.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital, provided that the majority of each share class is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital in each share class, respectively.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders in each share class respectively, whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HgCapital RENEWABLES POWER PARTNERS, LP, un «limited partnership» de droit anglais, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, inscrite au Companies House (registre de commerce du Royaume-Uni) sous le numéro LP010721, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,

en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PICARDY WIND S.à r.l. (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C n ° 1415 du 22 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille Euros (€ 80.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet de la Société afin de couvrir la possibilité pour la société d'émettre des titres de créance, tels que, parmi d'autre chose, des bons et des certificats de capitaux préférentiels.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant, de prendre part ou d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précédentes aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de bons, convertibles ou non, de certificats de capitaux préférentiels, convertible ou non, d'obligations et de warrants».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de créer différentes catégories de parts sociales et de fixer les droits et conditions attachés à ces catégories de parts sociales. L'associé unique a décidé de remplacer les trois mille deux cents (3.200) parts sociales actuelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) par trois mille cent quatre-vingt-dix huit (3.198) «parts sociales de catégorie A» ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, une (1) «part social de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) et une (1) «part sociale de catégorie C» ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'Associé a décidé de modifier les statuts de la Société et d'ajouter un nouvel article 1^{er} :

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Les notions définies à l'article 1 et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe C.

«Parts sociales de Classe A» signifie les parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25,-) chacune.

«Parts sociales de Classe B» signifie les parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

«Parts sociales de Classe C» signifie les parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

«Portefeuille» fait référence à un investissement assigné».

Cinquième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'associé unique a décidé de modifier la numérotation des statuts afin que chaque article successif soit renuméroté par le nombre suivant immédiatement le nombre original.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de modifier et de reformuler entièrement le chapitre concernant le capital social et les parts sociales des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. (anciennement Article 8).** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille Euros (€ 80.000,-) divisé en:

- trois mille cent quatre-vingt-dix huit (3.198) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- une (1) Part Sociale de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- Une (1) Part Sociale de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 10. (anciennement Article 9).

10.1. Les droits et conditions attachés aux différentes catégories de parts sociales sont déterminés comme suit:

Chaque part sociale aura droit à un dividende devant être déclaré par l'associé/les associés et pour le montant défini par l'associé/les associés, prenant en considération les règles suivantes, et ce étant entendu qu'aucune distribution ne pourra être effectuée au profit de l'associé/des associés en dépit d'un crédit positif d'un compte séparé pour cette classe de parts sociales, et uniquement dans le cas où les conditions élaborées par la loi régissant les sociétés commerciales ne sont pas remplies pour une telle distribution.

La société crée trois (3) Portefeuilles, un pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille sera désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (Portefeuille A pour les parts sociales de Classe A, Portefeuille B pour les parts sociales de Classe B, Portefeuille C pour les parts sociales de classe C). Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la classe de parts sociales qui correspond comme suit:

Le Portefeuille A sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Classe A;

Le Portefeuille B sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Classe B;

Le Portefeuille C sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Classe C.

Les investissements actuels de la société, identifiés et non identifiés seront alloués comme suit aux différents portefeuilles:

- Le Portefeuille A comprend les investissements dans les parts sociales N ° 1 à N ° 1,942,250 de PICARDY WIND S.A.S., une société constituée et organisée selon les lois françaises, ayant son siège social au 3, rue du Colonel Moll, 75017, Paris, enregistrée sous le numéro RCS Paris 490 505 666.

- Le Portefeuille B comprend les investissements dans une prochaine série de parts sociales numérotées de PICARDY WIND S.A.S., prénommée, qui seront émises lors de l'augmentation de capital destinée au financement du projet de la Société Chemin Blanc/Demie Lieue, et telles qu'elles seront définies ensuite par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance.

- Le Portefeuille C comprend les investissements dans une prochaine série de parts sociales de PICARDY WIND S.A.S., prénommée, qui seront émises lors de l'augmentation de capital destinée au financement du projet de la Société St. André, et telles qu'elles seront définies ensuite par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance.

10.2. Dans des comptes séparés (en sus des comptes tenus par la société en vertu de la Loi et des normes comptables), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat pour chaque Portefeuille qui sera déterminé comme suit:

- Le résultat de chaque Portefeuille consistera en la différence entre tous les revenus, profits ou toute autre forme de recettes payée ou due de quelque manière que ce soit en relation avec le dit investissement alloué à ce Portefeuille (incluant les plus values, boni de liquidation, dividendes) et les dépenses, charges, impôts et tout autre transfert de fonds incombant à la société durant le dit exercice et qui pourra être valablement et raisonnablement être lié à la gestion et l'exploitation avec le dit investissement (incluant les frais, coûts, impôts sur les plus values, frais relatifs à la distribution de dividendes).

- Tous les autres revenus et charges de la Société seront attribués proportionnellement entre les trois portefeuilles.

10.3. L'associé/les associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes annuels de la société tenus en vertu de la Loi et des pratiques comptables. La différence positive entre les revenus et charges de chaque compte sera distribuable, par décision de l'associé/des associés comme indiqué ci-après, à titre de dividendes dus pour chacune des classes de parts sociales auxquelles les comptes/portefeuilles se réfèrent.

10.4. L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent (5%) du profit net de la Société tel que détaillée à l'article 20 des présents statuts, sera effectuée par l'allocation d'une portion du surplus éventuel de chaque résultat de chaque Portefeuille existant et ceci en proportion avec le montant total à contribuer à la réserve légale. Une telle allocation à la réserve légale faite par chaque Portefeuille sera inscrite sur un compte séparé lié à cette réserve légale et ceci pour chaque classe de parts sociales.

10.5. En cas de dissolution ou de liquidation de la société, le montant de la réserve légale sera distribué si le cas se présente entre les différentes classes d'associés et ceci en proportion du montant alloué à cette réserve par chaque Portefeuille tel qu'il ressort des comptes spéciaux tenus pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, charges et coût liés à la liquidation, les détenteurs de chaque catégorie de parts sociales auront le droit à une distribution effectuée sur les montants des divers Portefeuilles qui seront distribués au différentes classes d'associés au prorata du nombre de parts sociales détenues.

Art. 11. (anciennement Article 10). Les parts sociales sont transférables librement entre Associés détenant des parts sociales de même catégorie.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, représenté par la catégorie de parts sociale correspondante.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle».

Septième résolution

L'associé unique a décidé de se réserver certain pouvoirs, ou en cas de pluralité d'associés, à l'Assemblée Générale des associés et ainsi, de modifier l'article 14 (anciennement Article 13) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de gérance se tiendront valablement si au moins un des gérants est présent.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Cependant, dans le cas d'urgence ou de difficultés matérielles la tenue d'un tel conseil de gérance n'est pas obligatoire.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance ne peut adopter ou prendre les résolutions suivantes sans le vote affirmatif de cent pour cent (100%) des associés détenant les parts sociales de la catégorie affectée par la résolution:

(a) toutes résolutions sur l'émission de parts sociales ou de droits donnant accès, immédiatement ou par la suite, au capital des filiales /investissements qui sont détenues par la Société et assigné aux différents portefeuilles.

(b) Toutes résolutions concernant la dissolution, la liquidation, ou la vente des filiales/investissements de la Société.

(c) Toutes résolutions concernant la création de portefeuille additionnel et la constitution/l'acquisition de filiales/investissement additionnels qui seront attribué à ces nouveaux portefeuilles.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication».

Huitième résolution

L'associé unique a décidé de modifier les exigences de quorum applicable à l'Assemblée Générale des associés, afin de s'assurer que les exigences sont respectées respectivement pour chaque catégorie de parts sociales. Ainsi, l'associé unique a décidé de modifier l'article 16 (anciennement Article 15) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** Les résolutions sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social, à condition que la majorité de chaque catégorie de parts sociales soit représenté.

Cependant, les décisions concernant une modification des statuts doivent être prises par un vote des associés représentant respectivement les trois quarts du capital social de chaque catégorie de parts sociales.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde réunion par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant dans chaque catégorie de parts sociales, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 66, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073106/242/373.

(070069811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Ambrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.751.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nordine Garrouche, chef d'entreprise, demeurant à 24, rue de la Seine, F-54860 Haucourt Moulaine, ici dûment représenté par Madame Isabelle Bastin, employée privée, Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 4 mai 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AMBRINVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises luxembourgeoises ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra emprunter sous toutes les formes et de quelque façon que ce soit, dans le respect des lois et règlements applicables, et en particulier par la création et l'émission, par voie de souscription publique ou privée, d'obligations de toute nature.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept cent vingt mille euros (EUR 720.000,-) divisé en sept mille deux cents (7.200) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie «A» ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare (i) qu'il souscrit les sept mille deux cent deux (7.200) actions de la Société et (ii) qu'il les libère entièrement par voie d'apport en nature de:

a) deux mille deux cent trente-sept (2.237) parts sociales de la société de droit luxembourgeois NGR CONSULTING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée, ayant son siège au CAP 2, Parc d'Activités de Capellen, 38, rue Pafebrüch, L-8308 Capellen, au capital social de soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000,-) représenté par deux mille neuf cent soixante (2.960) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune,

b) cent quarante-six (146) parts sociales de la société de droit français NGR CONSULTING FRANCE S.à r.l., dont le siège est situé au 320, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, au capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Conformément à l'article 26-1 de la Loi sur les Sociétés de 1915, les parts sociales de NGR CONSULTING LUXEMBOURG, et de NGR CONSULTING FRANCE S.à r.l., ainsi contribuées en nature ont été évaluées par Monsieur Didier Lorrain, L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, en tant que réviseur, en date du 26 avril 2007,

et qui conclut ce qui suit:

«Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Une copie du rapport du réviseur mentionné ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Droit d'apport

L'apport en nature représentant plus de 65% des parts sociales émises par une société ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.000,-

Résolutions de l'Associé Unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie «A»:

a.- Monsieur Nordine Garrouche, chef d'entreprise, demeurant à 24, rue de la Seine, F-54860 Haucourt Moulaine,

Catégorie «B»:

b.- Monsieur Jean Quintus, administrateur de société, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach.

c.- COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ayant pour représentant permanent Monsieur Jacques Bordet, demeurant L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur Nordine Garrouche, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE HRT, société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri (R.C.S. B 125.213).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bastin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8126. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007072065/242/158.

(070077793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007071983/242/12.

(070077150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.
